

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

Hommage à Charles de Gaulle pour le 50e anniversaire de sa disparition

lundi 9 novembre 2020 - Hémicycle

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs les ministres,

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Il y a cinquante ans jour pour jour, le 9 novembre 1970, la France apprenait la disparition du général de Gaulle. Le grand chêne s'était abattu. La France le pleurait et l'Assemblée nationale, en signe de deuil, suspendit ses travaux le lendemain.

Un demi-siècle plus tard, avant que reprenne l'examen du projet de loi de finances, je voudrais dire quelques mots en mémoire du chef de la France libre et du fondateur de la Cinquième République, notre République.

Charles de Gaulle n'a jamais souhaité devenir député. Pourtant, cet hémicycle lui était familier.

Sous la Troisième République, dans les galeries du public, plusieurs fois on vit la haute silhouette d'un officier d'état-major venir écouter les discours de Paul Reynaud, ce grand parlementaire qui avait su reconnaître en lui le stratège de la guerre blindée et cherchait à faire prévaloir ses conceptions.

En juin 1940, c'est encore Paul Reynaud que le fait entrer au gouvernement, comme « sous-secrétaire d'État à la Guerre ». Mais il est trop tard pour réformer les armées : c'est le départ pour Londres, l'épopée de la France libre et de la Libération. On a le droit de ne pas être gaulliste, mais tout Français, tout démocrate, doit reconnaître au Général d'avoir maintenu l'esprit de la France républicaine et d'avoir mis notre pays dans le camp des vainqueurs.

Éphémère président du Gouvernement provisoire en 1945, Charles de Gaulle démissionne le 20 janvier 1946 et entame une longue traversée du désert.

Sous la Quatrième République, disons-le, le chef du RPF n'a pas été tendre pour les parlementaires, « ces tristes joueurs d'une sombre comédie, disait-il sévèrement, ces danseurs d'un ballet d'ombres chinoises, ces trotte-menu de la décadence », et encore quelques métaphores que j'oublie sciemment... C'était le temps de la polémique et sa culture pamphlétaire y excellait.

Puis revint, en 1958, le temps des responsabilités. La Constitution de la Cinquième République n'est plus celle d'un régime parlementaire, certes, mais dans la recherche d'un nécessaire équilibre entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif, le Général donne un rôle central à l'Assemblée nationale : celle-ci demeure le cœur de notre démocratie, puisque l'exécutif ne peut agir sans y avoir une majorité.

Et je ne puis mieux faire, pour évoquer ici sa mémoire, que de citer le premier message qu'adressa le Président de la République Charles de Gaulle aux députés – message que lut, ici même, le 15 janvier 1959, mon illustre prédécesseur Jacques Chaban-Delmas :

« Mesdames, Messieurs les députés,

« Au moment où le Parlement va commencer ses travaux, j'ai l'honneur de lui adresser le témoignage de ma confiance, et je prie chacun de vous de vouloir bien en prendre sa part.

« Délibérer avec dignité, élaborer de bonnes lois, dégager des choix politiques et les exprimer clairement, c'est là, bien certainement, ce que le pays attend de ses représentants, ce qu'eux-mêmes ont l'intention de faire, ce qu'ils feront, j'en suis sûr.

« Il est vrai que la Constitution leur offre une carrière renouvelée. Le caractère de notre temps, le péril couru par l'État faute de l'avoir discerné, ont conduit le peuple français à réformer profondément l'institution parlementaire. Cela est fait dans les textes. Il reste à mettre en pratique les grands changements apportés au fonctionnement des assemblées et aux rapports entre les pouvoirs.

« En le faisant, l'Assemblée nationale assurera, pour ce qui la concerne, à l'État républicain, l'efficacité, la stabilité et la continuité indispensables à toutes les grandes entreprises et exigées, avant tout, par le redressement de la France. [...] »

Et le message présidentiel se concluait en ces termes : « Là, sera, qui ne le sait ? l'épreuve décisive du Parlement. Si le malheur voulait – ce que j'exclus, pour ma part – qu'il cédât aux sollicitations fractionnelles, au lieu de se confondre avec le bien national commun, la crise des institutions reviendrait, menaçante.

« Au contraire, si, comme je le crois, il ne laisse pas les arbres des intérêts particuliers, des surenchères partisans, ou des excitations locales lui cacher la forêt de l'unité française, alors l'avenir, un grand avenir, est assuré à notre nouvelle République et, par elle, à la nation.

« Vive la République ! Vive la France ! »

Mes chers collègues, méditons ce texte historique, dont certaines phrases font étonnamment écho à notre actualité.

En mémoire du général de Gaulle, je vous prie d'observer, mesdames et messieurs les députés, une minute de silence.